

Prévention et lutte contre la propagation du virus « covid 19 » ●

Une reprise des contaminations de la covid 19 a été constatée par l'ARS par conséquent le Préfet et le Maire ont convenu de prendre plusieurs mesures afin de limiter la propagation du virus.

1/ Le port du masque est désormais obligatoire sur tous les marchés du Mans.

2/ Le masque sera obligatoire à partir de samedi 15 aout dans le centre-ville

Le préfet en lien avec le Maire a pris un arrêté afin de rendre le port du masque obligatoire dans les rues les plus fréquentées et les plus commerçantes. L'objectif étant de diminuer toute chance de contamination.

Les chimères sont également concernées : le port du masque sera donc obligatoire pour assister aux chimères.

3/ L'ARS lance une grande campagne de dépistage gratuit

En effet, vous pouvez être « asymptomatique » c'est-à-dire ne pas avoir de symptôme et être malgré tout porteur du virus. C'est pourquoi il est important de se faire tester et de diffuser largement ce message. La ville et la préfecture s'associe à cette grande campagne de dépistage gratuit.

➡ Pourquoi cette opération de dépistage ?

Au regard de la situation épidémiologique, la Préfecture de la Sarthe, l'Agence régionale de santé Pays de la Loire et l'Assurance Maladie renforcent et amplifient les mesures de prévention, d'accompagnement et de dépistage sur le département de la Sarthe.

Les taux d'incidence et de positivité indiquent que le virus circule activement. Une vigilance accrue s'impose en Sarthe, et sur la ville du Mans. L'enjeu est d'éviter une nouvelle vague épidémique, en réduisant la circulation virale et ainsi la pression épidémique.

L'ARS Pays de la Loire encourage fortement la population à se protéger et à protéger ses proches, en respectant scrupuleusement les gestes barrières, en portant un masque et à participer à ce dépistage gratuit. Il s'agit de contribuer à l'effort collectif pour contenir la propagation du virus dans le département.

➡ Comment participer à ce dépistage ?

Le dépistage se fait en accès libre. Les personnes sont invitées à se munir de leur numéro de Sécurité sociale ou de leur carte Vitale, d'une pièce d'identité, d'un masque. Vendredi 14 aout :

· Laboratoire Jean Jaurès (234 avenue Jean Jaurès) de 9h à 13h et de 14h à 18h.

Samedi 15 aout :

· Parc Manceau (Rue du Parc Manceau) de 9h à 13h et de 14h à 18h.

· Laboratoire Jean Jaurès (234 avenue Jean Jaurès) de 9h à 13h et de 14h à 18h.

Dimanche 16 aout :

· Parc Manceau (Rue du Parc Manceau) de 9h à 13h et de 14h à 18h.

· Laboratoire Jean Jaurès (234 avenue Jean Jaurès) de 9h à 13h et de 14h à 18h.

Le dépistage consiste en un test virologique RT-PCR (prélèvement par voie nasale) qui permet de déterminer si la personne est porteuse du virus. Le résultat sera donné par le laboratoire dans un délai de 24h à 72h.